

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 8 avril 2010

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**INTEGRATION  
DANS LE DOMAINE  
PUBLIC DE  
PARCELLES  
PRIVEES  
RESIDENCE GREEN  
PARK, RUES DES  
LILAS, DES  
MYOSOTIS ET  
IMPASSE DES  
LAURIERS ROSES,  
RUES GEORGES LE  
RALLIC ET DE LA  
PEPINIERE, RUE  
CECILE  
CHAMINADE,  
APPROBATION**

### Date de convocation du Conseil Municipal

1er avril 2010

Date d'affichage : 1er avril 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

### Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme PIERRE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE  
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE  
Mme GUEGAN à M. PERESSE

### Absents

M. LE BOTLAN  
M. DERRIEN

**INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE  
PARCELLES PRIVEES RESIDENCE GREEN PARK, RUES  
DES LILAS, DES MYOSOTIS ET IMPASSE DES LAURIERS  
ROSES, RUES GEORGES LE RALLIC ET DE LA PEPINIERE,  
RUE CECILE CHAMINADE, APPROBATION**

**Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Lors de sa séance du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'intégration dans le domaine public des parcelles suivantes :

- parcelles cadastrées section AO n° 424 et 427, situées rue des Lilas, rue des Myosotis et impasse des Lauriers Roses, appartenant à l'association syndicale du lotissement « Le Hameau des Lilas », d'une superficie totale de 5583 m<sup>2</sup>, constituant l'emprise des espaces communs du lotissement,
- parcelles cadastrées section BL n° 445 et 455, situées rues J. Gracq, A. Breton, R.L. Guilloux, St J. Perse, St Pol Roux, R. Ségalen, R. Le Clézio, appartenant aux copropriétaires de la résidence « Green Park », d'une superficie totale de 9646 m<sup>2</sup>, constituant la voirie de la résidence « Green Park »,
- parcelles cadastrées section AI n° 480, 486, 538, 539 et 544, situées rues Georges Le Rallic et de la Pépinière, appartenant à Madame LE TINIER, d'une contenance totale de 2885 m<sup>2</sup>, constituant la voirie du lotissement « La vieille rivière »,
- parcelle cadastrée section AX n° 308, située rue Cécile Chaminade, appartenant à l'association syndicale du lotissement « Kerimaux d'en Haut », constituant l'emprise des espaces communs du lotissement du même nom.

Et a autorisé le Maire à procéder à l'enquête publique.

Cette enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 15 février 2010. Elle a donné lieu à trois observations écrites. Considérant que les projets d'intégration soumis à l'enquête permettent effectivement d'assurer la jonction, soit piétonne, soit automobile, entre des voies ouvertes à la circulation publique, considérant également que la procédure préalable à ces demandes d'intégration, telle que fixée par la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2005, a été respectée et est de nature à préserver l'intérêt général et les finances de la collectivité, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'intégration dans le domaine public des parcelles privées susmentionnées.

**Nous vous proposons :**

- d'approuver l'intégration dans le domaine public des parcelles cadastrées AO n° 424 et 427, BL n° 445 et 455, AI n° 480, 486, 538, 539 et 544, AX n° 308.
- D'autoriser le Maire à signer les actes correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 9 avril 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**



le commissaire-adjoint  
Josiane GULLAUME

(V.c. n°2)

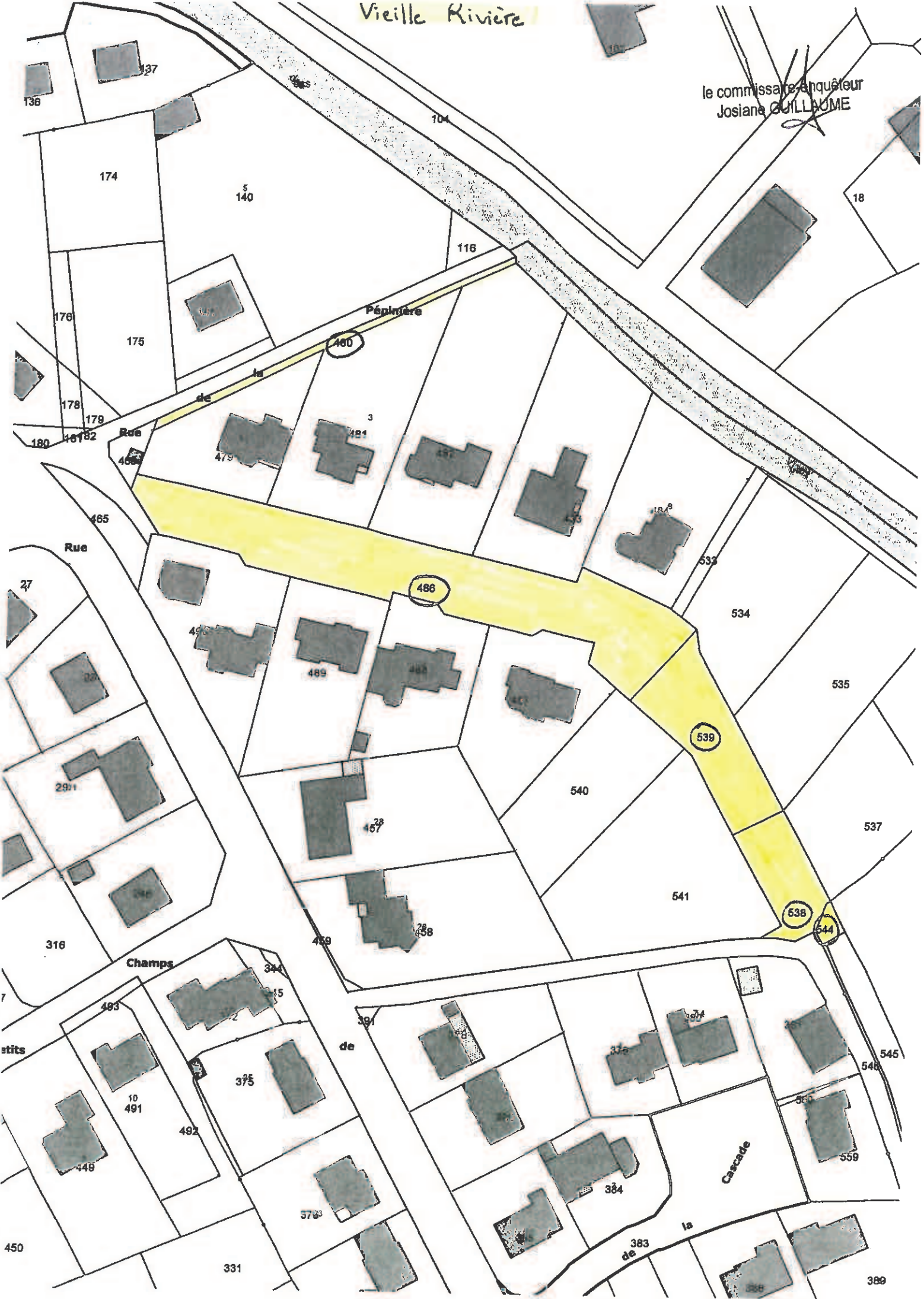
131

5

Rue des

Vieille Rivière

le commissaire enquêteur  
Josiane GUILLEUME



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISE

**Hauteur des Lilas**

Service du Cadastre

Département :

MORBIHAN

Commune :

PONTIVY

Section : AO

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 08/02/2008

Numéro d'ordre du registre de constatation :

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :

PONTIVY

Hôtel des Impôts

36 Rue Albert de Mun

BP 40020

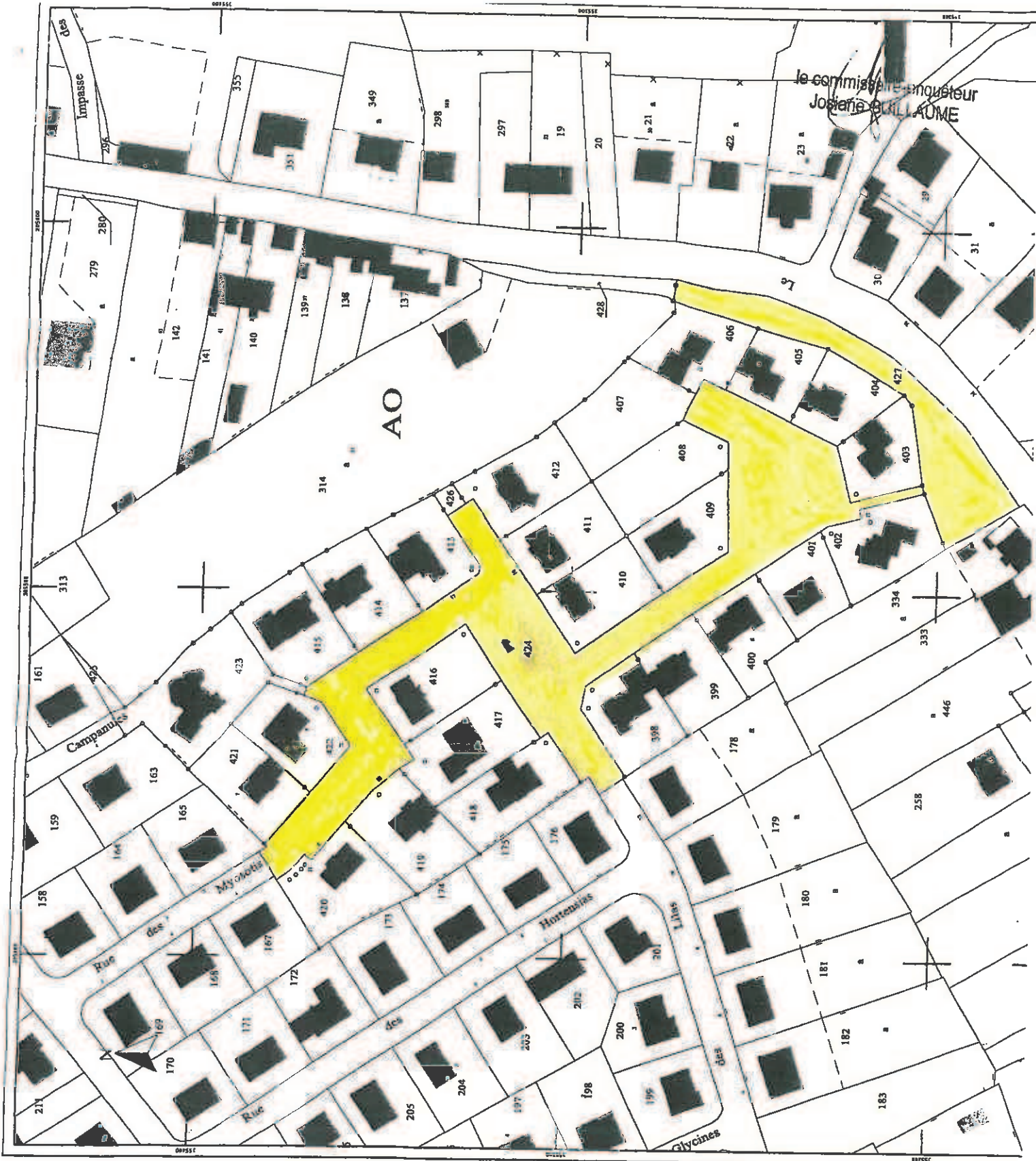
56306 PONTIVY Cedex

Téléphone : 02.97.25.50.44

cdif.pontivy@dgi.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
informatisé à la date : **08 FEV. 2008**

A  
le  
L'

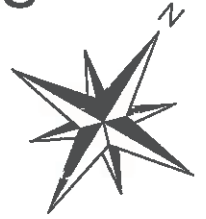


# COMMUNE DE PONTIVY

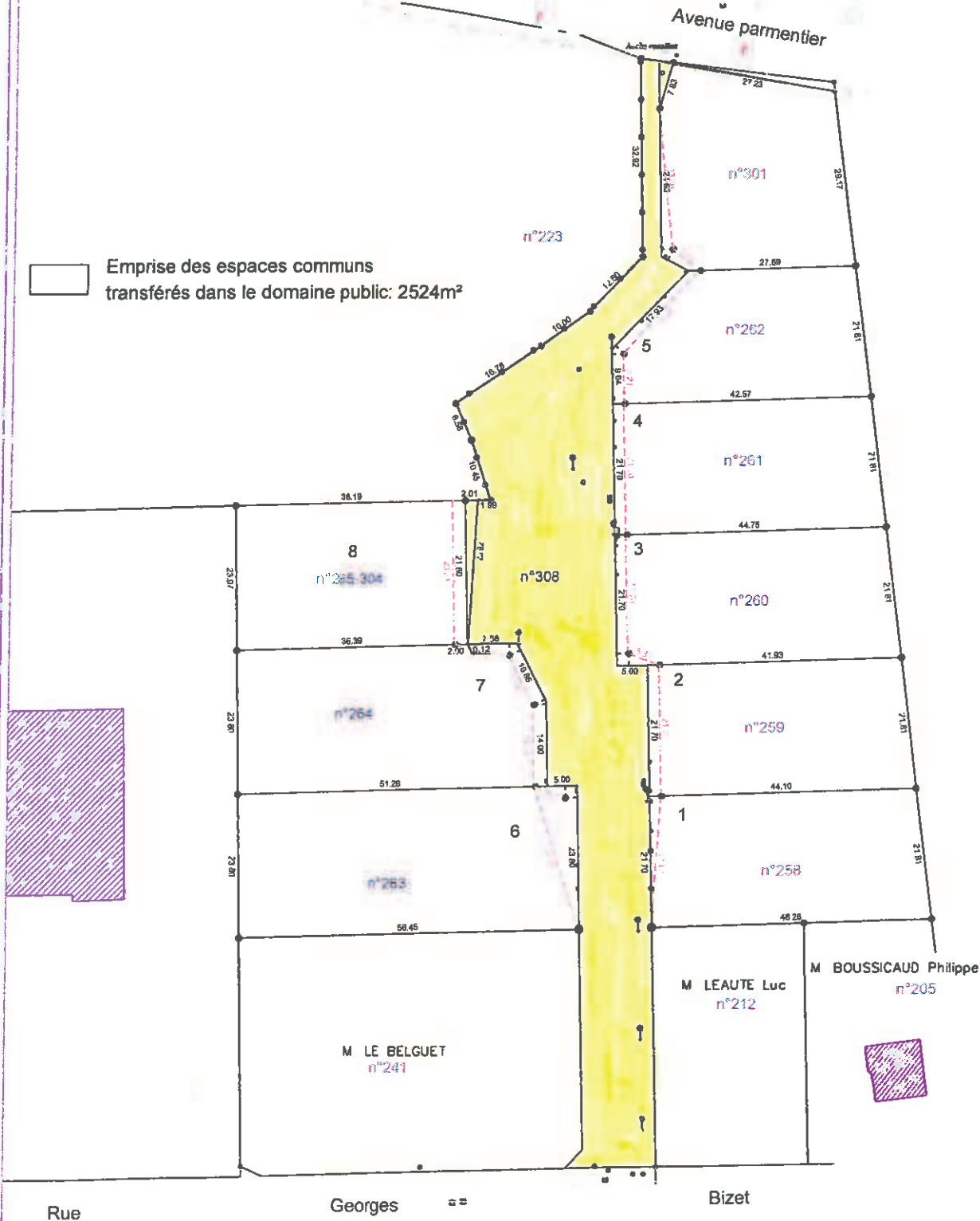
"Kerimaux d'en haut"  
Section AX n°308

le commissaire-enquêteur  
Josiane GUILLAUME

## PLAN D'EMPRISE DES ESPACES COMMUNS TRANSFERT DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC



 Emprise des espaces communs  
transférés dans le domaine public: 2524m<sup>2</sup>



Dressé le 03.11.09

ECHELLE 1 / 1000

Référence : P07-149



SARL NICOLAS Associés - Géomètre-Expert  
Agence de PONTIVY  
32, rue du caire - BP 5 - 56301 PONTIVY CEDEX  
Tel: 02 97 25 57 04  
Fax: 02 97 27 99 61  
E-mail: pontivy@sarlnicolas.fr

⊙ BE: Borne existante  
⊙ BN: Borne nouvelle  
+ Piquet  
— Bord de chaussée  
— Fossé



Poteau E.D.F. + P.T.T.  
Poteau P.T.T.  
Poteau E.D.F. (B.T.)